

## 1.2.2 - Médiation autour de l'escalade dans les gorges du verdon

**SITE : PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON, 180 000 HECTARES, DEPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

### Acteurs impliqués

Parc naturel régional du Verdon ; professionnels encadrants ; clubs locaux, comités départementaux de montagne et d'escalade du Var et des Alpes de Haute-Provence ; maire de la commune principalement concernée (La Palud sur Verdon) ; associations de protection de la nature, dont la Ligue de protection des oiseaux ; Office national des forêts ; direction départementale de la jeunesse et des sports. Sont aussi invités mais non présents : Comité départemental olympique sportif, direction régionale de l'environnement ; préfets ; services tourisme et environnement des conseils généraux.

### Contexte

Depuis de nombreuses années, les gorges du Verdon étaient au cœur d'une situation conflictuelle autour de l'escalade. D'une part, les grimpeurs locaux, présents de longue date sur ce site emblématique, estimaient avoir acquis une légitimité de fait pour équiper des voies d'escalade et grimper librement. Ils redoutaient les interdictions de leur pratique et les accusations de dégradation du milieu naturel. D'autre part, les associations locales de protection de la nature reprochaient aux grimpeurs d'envahir les falaises, d'équiper partout, sans respect et provoquant dégradation et destruction. En 2000, deux évènements témoignèrent de ce conflit : un procès verbal dressé à l'encontre d'un grimpeur qui équipait, sans autorisation, sur des terrains gérés par l'ONF\* ; un arrêté municipal interdisant l'escalade (équipement et pratique) sur le domaine privé de la commune de Rougon.

### Démarche

Dès 2002, le parc naturel régional proposa d'œuvrer en tant que médiateur afin de régler le conflit. Pour cela, il fallait amener les acteurs à dialoguer entre eux, leur trouver des points communs. Par l'analyse de la situation,

**CHERCHER DES REPONSES** : il fut alors décidé de continuer en groupe de travail, regroupant les mêmes acteurs mais avec une approche plus technique, pour apporter des connaissances et décider, ensemble, des actions à mener. L'enjeu du parc naturel régional, en tant que médiateur, fut dès lors de créer des modes de coopération, grâce à une instance de gestion collective, afin que les participants prennent conscience des représentations différentes qu'ils avaient des falaises et envisagent leur avenir ensemble.

**TRAVAILLER ENSEMBLE** : un des acteurs a proposé ses compétences pour établir une photographie détaillée des falaises. Ce travail a été engagé sous la maîtrise d'ouvrage du parc. Il est encore en cours. Une fois terminé, il servira de base à un système d'information couplant ces photographies et les données récoltées par différentes études (fréquentation des sites, flore rupestre, retombées économiques de l'activité escalade).

### Moyens mis en oeuvre

Les études sur la flore rupestre furent confiées en tandem aux botanistes pour l'expertise et aux grimpeurs pour l'aspect technique. L'étude de fréquentation associa le parc naturel régional et les grimpeurs. La chargée de mission eut besoin d'un trimestre pour rencontrer les acteurs et établir un projet. La suite est un travail à long terme, avec 3 ou 4 réunions de pilotage par an et 5 ou 6 réunions techniques.

### Bilan

La mobilisation importante des acteurs depuis le début de la démarche montre une réelle volonté d'améliorer la situation. L'acquisition de données objectives calme les esprits, permet de travailler ensemble et de repartir sur de nouvelles bases. L'ambiance, très tendue, est devenue de plus en plus

<p>donner les mêmes repères à chacun permettrait de comprendre les éventuels impacts et de coopérer sur la préservation du milieu naturel et le développement maîtrisé de l'escalade.</p> <p>DIAGNOSTIQUER : un entretien avec chacun des acteurs était nécessaire à la chargée de mission pour connaître les différents points de vue. Ensuite, une réunion les a rassemblés et a permis de cerner le problème puis de déterminer l'objectif et les outils à mettre en oeuvre. Ce travail en commun amena un consensus autour du diagnostic ainsi partagé. Il mit en évidence un manque de communication, de connaissance du milieu et des pratiques et un manque criant de représentation collective de cet espace des Gorges du Verdon.</p>	<p>devenue de plus en plus cordiale. La phase de photographie n'est pas encore terminée mais, déjà, des conventions vont être signées entre l'ONF* et les comités départementaux de montagne et d'escalade pour officialiser et encadrer certains sites de pratiques. Des suivis de la flore sont aussi envisagés sur des voies très fréquentées. Une réflexion est en cours sur l'élaboration d'un outil de communication sur ce travail. Seul point non résolu, un élu maintient son interdiction de pratique et refuse de participer aux discussions.</p>
--	--

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB